

M. le président: Le comité est-il prêt à se prononcer?

Des voix: Le vote.

• (4.00 p.m.)

M. le président: Le vote porte sur l'amendement à l'article 6. Je vais lire l'amendement car il y a trois ou quatre jours que le comité ne l'a pas étudié. Le député de Kootenay-Ouest propose:

Qu'on modifie l'alinéa a) de l'article 6 du bill C-207 en y ajoutant, à la page 2, ligne 48, le mot «nationaux», afin que ce membre de phrase se lise ainsi: «ou l'adoption d'objectifs ou de normes nationaux».

La Chambre est appelée à se prononcer sur l'amendement.

(L'amendement de M. Harding est rejeté par 34 voix contre 11.)

M. le président: Je déclare l'amendement rejeté.

(L'article est adopté.)

M. Harding: Monsieur le président, je pense que l'article 5 a été réservé. Avez-vous l'intention d'y revenir maintenant?

M. le président: Si les députés y consentent, nous pourrions passer à l'article 7, puis revenir à l'article 5. Le comité est saisi d'un amendement à l'article 5. Le comité consent-il à ce que nous passions à l'article 7 pour revenir ensuite à l'article 5?

M. Crouse: Avant que l'article 7 soit adopté, j'aimerais savoir si le comité a l'intention de revenir non seulement à l'article 5 et à l'amendement qui s'y rapporte mais aux articles 1 et 2 qui ont été réservés, car le député de Saint-Jean-Est aimerait proposer un amendement à l'article 2 du bill. Aussi, du strict point de vue de la procédure, j'aimerais savoir si cet amendement sera mis à l'étude cet après-midi ou si le comité a l'intention d'examiner le projet de loi tout entier avant de revenir à l'article 2.

M. le président: Selon la présidence, une fois que nous aurons disposé de l'article 7, nous pourrions passer à l'article 5, au sujet duquel le comité a été saisi d'un amendement, et ensuite à l'article 2. Nous en terminerions avec cette partie, quitte à revenir à l'article 1 plus tard et, sauf erreur, nous devrions normalement examiner les autres parties du bill et revenir à l'article 1 en tout dernier lieu.

M. Baldwin: L'article 2 n'a-t-il pas été réservé?

M. le président: Je suggère au comité que nous étudions maintenant l'article 5, si l'article 7 est adopté, et que nous passions ensuite à l'article 2. L'article 1 concerne l'ensemble du bill et nous devrions donc l'étudier en dernier. Lorsque nous en aurons fini avec l'article 2, nous aurons disposé de cette partie du bill. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Sur l'article 7—*Rapport annuel.*

M. le président: L'article 7 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 7 est adopté.)

Sur l'article 5—*Fonctions du ministre.*

[M. Harding.]

M. le président: Le député de Kootenay-Ouest propose l'amendement suivant à l'article 5:

Qu'on modifie l'article 5 du bill C-207 en y ajoutant, à la page 2, après la ligne 41, l'alinéa h) suivant:
h) la prévention et l'élimination de la pollution

M. Harding: Lorsque cet article a été réservé il y a quelques jours, le président du Conseil du Trésor nous a déclaré que le gouvernement aimerait voir s'il pouvait ou non accepter l'amendement. Le ministre pourrait peut-être nous indiquer si l'amendement est accepté ou non et, si oui, l'article ne devrait pas soulever plus ample discussion. C'est la situation où nous nous sommes trouvés la dernière fois que nous avons débattu cet article et peut-être le ministre pourrait-il nous faire maintenant une déclaration.

L'hon. M. Davis: Le nouveau paragraphe h) donnerait une nouvelle responsabilité au ministre de l'Environnement, celle de la lutte contre la pollution et de sa prévention. Il me semble que cela ne ferait que répéter de façon plus restrictive l'esprit du paragraphe e) actuel, à savoir la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel, notamment celle de l'eau, de l'air et du sol. Le paragraphe e) est rédigé en termes beaucoup plus larges; je dirais même, en quelque sorte, en termes beaucoup plus dynamiques. Nous parlons de qualité au paragraphe e). L'amendement qui constituerait un nouveau paragraphe mentionne la lutte contre la pollution et sa prévention. Je crois que les mots «environnement et qualité» sont plus généreux, d'une portée plus large, que les mots «lutte contre la pollution et prévention de la pollution». En outre, il me semble que ce nouveau paragraphe serait redondant et restrictif. Je demande donc instamment que l'amendement visant à ajouter un nouveau paragraphe portant sur la lutte contre la pollution et sa prévention soit rejeté.

M. Harding: J'ai proposé cet amendement et je vais brièvement en donner les raisons. Je crois que les membres du comité devraient se rendre compte que le bill à l'étude porte création d'un nouveau ministère de l'Environnement mais qu'il ne mentionne pas les problèmes que pose l'environnement au pays. Je crois que c'est une erreur. Si ce ministère doit traiter des problèmes de l'environnement, rien ne doit être laissé au hasard. J'ai donné l'exemple d'une grande partie du Nord canadien qui représente 40 p. 100 des terres émergées du pays. Il existe un règlement sur l'utilisation des terres dont l'application sera confiée au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Nous avons d'autre part la loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques qui est applicable dans un rayon de 100 milles dans la région arctique. L'application de cette loi n'est même pas mentionnée dans le bill à l'étude. Le ministre prétendrait-il que cela ne fait pas partie de la protection de l'environnement canadien? Jusqu'à quel point tolérera-t-on de pareilles âneries? Si nous nous attaquons aux problèmes de l'environnement, il faut créer une organisation centrale comme celle qu'ont envisagée plusieurs députés au cours de ce débat.

Nous voulons être sûrs que le ministre ait droit, par exemple, d'intervenir dans nos territoires du Nord-Ouest si la prévention et le contrôle de la pollution l'exigent.

L'hon. M. Davis: Comment l'amendement proposé par le député conduit-il à cet objectif?